



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5110192

N/REF : 4/11/2025 14H58 C:002640 I:31799
V/REF : F50875
V/Appel du Mardi 04/11/2025 a 14H58

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 7555
IMMEUBLE : BELLEROCHÉ
RUE DE BELLEROCHÉ
RUES PIERRE MONTET/H.BOUCHER
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Dardilly, le 18 Novembre 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 742 RUE PIERRE MONTET -PC

MOTIF : INTERVENIR POUR UN PROBLEME D ECLAIRAGE AU NIVEAU DE LA MONTEE
D ESCALIERS - L ECLAIRAGE FONCTIONNE MAIS NE DURE QUE 5 SECONDES LES
LOCATAIRES N ONT PAS LE TEMPS DE MONTER UN ETAGE

Donneur d'ordre : Mr T. LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 10/11 A 10H45 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
RECHERCHE DE PANNE SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE AU NIVEAU
DE LA MONTEE D'ESCALIERS
CONTROLE DES ECLAIRAGES ET DES APPAREILLAGES
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE LA MINUTERIE HORS SERVICE
REPRISE DU CABLAGE ET REMISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 12/11/25 a 09H26 Mr T. LABALME

FP LCOMPTER Email envoyé le 11/11/25 a 16H36 Mr T. LABALME

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	36,62	36,62
1,00	EL1200-H.MO Recherche panne/contrôle	1	40,16	40,16
1,00	EL0800-Rempl.Minuterie Armoire Electrique	1	73,23	73,23



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5110192

TOTAL H.T.	150,01
T.V.A. a 10,00%	15,00
TOTAL T.T.C.En EURO	165,01

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F50875
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône1
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME Chloé GRANGER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

011/1658.

Prestation Parties Communes

Suite inter le 10/11 - 4/11/2025 14H58 C:022062, Travaux à réaliser entre le et le 18/11/2025

Votre contact : MME MINGHINI Isabelle (07 60 48 10 75)

Suite à votre intervention du 10/11 - 4/11/2025 14H58 C:022062 I:31799

742 PIERRE MONTET (ALH - 7555 - BLRK - B742)
742 RUE PIERRE MONTET
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	150,01	1,00 U	150,01	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	150,01 €
Total TVA	10,00% 15,00 €
Total TTC	165,01 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR